



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 janvier 2012

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Délibération n° D20110643

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 20 janvier 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane METAYER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Josiane METAYER

Excusés :

Conseillers :

M. Alain BAUDIN
M. Guillaume JUIN
Mme Gaëlle MANGIN

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH), prévue à l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, obligatoire dans les communes de 5 000 habitants et plus, a été créée en Conseil municipal lors de sa séance du 19 septembre 2011.

Présidée par Madame le Maire, cette commission est composée notamment de représentants du Conseil municipal, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

En 2011, la CCAPH s'est réunie à deux reprises (le 13 octobre et le 17 novembre), avec pour missions de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,
- faire toutes propositions d'amélioration,
- établir un rapport annuel sur l'accessibilité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, le rapport d'accessibilité doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,
- au Président du Conseil Général,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2011 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport 2011 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER